Département de la Vendée
Commune de Essarts-en-Bocage

Arrêté n°VOI140EEB290224

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté temporaire n° VOI140EEB290224
Portant réglementation de la circulation

ENTRE LE LIEU-DIT LE GRAND VILLAGE ET PURZEAU - VC 32

Monsieur Claude MATHIEU, Président de la délégation spéciale faisant fonction de Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Considérant que des travaux sur réseaux électriques (réseau aérien) rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 11/03/2024 entre le lieu-dit Le Grand Village et Purzeau

ARRÊTE

Article 1 : Le 11/03/2024, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite la journée sur la VC 32 entre le lieu-dit Le Grand Village et Purzeau. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.
La circulation sera déviée et les véhicules devront emprunter :

- VC 10 - la Moricière
- VC 32a - Le Coudrais

Un signalement par barriérage et panneaux de signalisation sera mis en place.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ENEDIS.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 29/02/2024

Claude MATHIEU, Président faisant fonction de Maire

MAIRIE D'ESSARTS EN BOCAGE 85140 (Vendée)

DIFFUSION:

- *ENEDIS*
- *Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers*
- *Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie*

ANNEXES:
plan de déviation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

TRONCON BARRE
TRAVAUX ENEDIS SUR RESEAU ELECTRIQUE LE 11/03/24
MISE EN PLACE DEVIATION PAR LE COUDRAIS
Haras de Vindeda
EARL Drouin Emmanuel
Accrochiens
Fermé temporairement
Le Grand Village
Cleurette
Coudrais
La Molicière
Les Landes Gateaux
A87